



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Le mardi 30 juin 2026 à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 26 juin 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Virginie BEGOC, ayant donné pouvoir à Madame Danielle RICHARD, Madame Lucie BABAULT-HANSEN, ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER

Madame Vanessa SMECCA a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Modification des règlements des services périscolaires ;
3. Composition des commissions communales : intégration de Morgane LAOT à la commission Urbanisme, mobilités et développement durable ;
4. Subvention exceptionnelle à l'APEL de l'école Saint-Martin pour le voyage organisé au ski en début d'année 2026 ;
5. Affaires diverses.

N°2026-07-01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la séance précédente dont les élus ont eu communication.

Armelle JAOUEN signale une coquille dans le nom de famille de Maxime CADOUR, à corriger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

N°2026-07-02

VALIDATION DES REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES AU 01/09/2026

Monsieur le Maire propose de valider les modifications aux règlements des services périscolaires, tels qu'annexés à la délibération.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide,

- de modifier à compter du 1^{er} septembre 2026 les règlements des services périscolaires.

N°2026-07-03

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « URBANISME, MOBILITES ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

Monsieur le Maire propose de modifier la composition de la commission « Urbanisme, mobilités et développement durable » afin d'y intégrer Madame Morgane LAOT, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances.

La commission sera donc composée comme suit :

Commission urbanisme, mobilités et développement durable : Madame Virginie BEGOC, Monsieur Henri DECROIX, Monsieur Christian BARS, Monsieur Hervé BOTHOREL, Madame Vanessa SMECCA, Madame Lucie BABAULT-HANSEN, Monsieur Benoît CAILLART, Monsieur Hervé KERGUIDUFF, Madame Armelle JAOUEN, Madame Morgane LAOT.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide,

- D'adopter à compter de ce jour la composition de la commission « Urbanisme, Mobilités et développement durable » telle que présentée.

N°2026-07-04

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APEL DE L'ECOLE SAINT-MARTIN

L'école Saint-Martin a organisé du 10 au 17 janvier 2026 un voyage au ski pour 18 élèves, accompagnés de 3 adultes.

Dans le cadre de ce voyage, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 420 € pour soutenir cette initiative.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide,

- D'allouer une subvention exceptionnelle de 420 € à l'APEL de l'école Saint-Martin

CLOTURE DE SEANCE.

Séance au cours de laquelle les délibérations 2026-07-01, 2026-07-02, 2026-07-03 et 2026-07-04 ont été votées.

Pierre-Yves ROUDAUT, Maire		Vanessa SMECCA, Secrétaire de séance	
-------------------------------	--	---	--